

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 805

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

339 679 755 RCS Grenoble.

ALPEXC.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 105000.00 EUR.

Adresse : 1 Bis, Boulevard De la Chantourne, 38700 La Tronche.

Oppositions : ART L236- 15 du Code de Commerce..

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ALPEXC SAS au capital de 105 000 euros - Siège social : 1 bis Boulevard de la Chantourne 38700 LA TRONCHE 339 679 755 RCS GRENOBLE ET COGES SAS au capital de 420 000 euros Siège social : 1 bis, boulevard de la Chantourne 38700 LA TRONCHE 332 691 005 RCS GRENOBLE. AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA TRONCHE du 8 septembre 2025, La société ALPEXC, société par actions simplifiée au capital de 105 000 euros, dont le siège social est 1 bis, boulevard de la Chantourne 38700 LA TRONCHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 339 679 755 RCS GRENOBLE, et la société COGES, société par actions simplifiée au capital de 420 000 euros, dont le siège social est 1 bis, boulevard de la Chantourne 38700 LA TRONCHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 332 691 005 RCS GRENOBLE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ALPEXC par la société COGES. La société ALPEXC ferait apport à la société COGES de la totalité de son actif, soit 973 328 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 428 916 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 544 412 euros. La société COGES détenant la totalité des 2 500 actions composant le capital social de la société ALPEXC, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de la société ALPEXC détenues par la société COGES un mali de fusion de 525 379 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ALPEXC depuis le 1er juillet 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société COGES. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2025. La société ALPEXC sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236- 6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE au nom des deux sociétés le 10 septembre 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente

fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent..

